



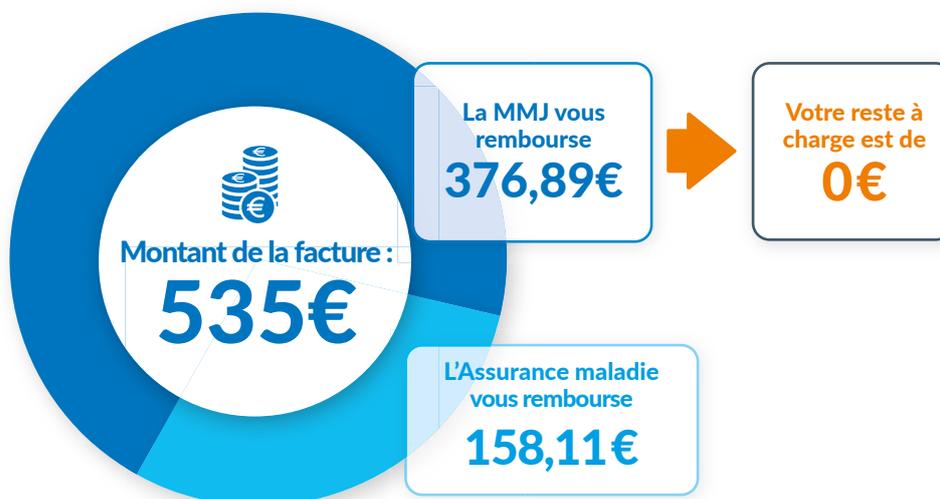
**OFFRE
ÉCOLE**

UNE COUVERTURE SANTÉ EN CAS D'HOSPITALISATION



La formule Hospit' Santé vous permet de maîtriser votre budget en vous protégeant contre les risques majeurs d'hospitalisation.

Exemple Vous vous blessez en jouant au rugby.
Vous êtes hospitalisé(e) 3 jours pour une fracture du bras.



PRESTATIONS SANTÉ		HOSPIT' SANTÉ
HOSPITALISATION		
Honoraires	Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Anesthésie	100%TM + 60% BR
Transport	Remboursé par l'AM	100%TM
Frais de séjour	Remboursés par l'AM	100%TM
Forfait journalier (1)	Hospitalisation - Psychiatrie	Frais réels
Participation assuré	Actes chirurgicaux > 120 euros	Frais réels
Chambre particulière (2)	Court séjour, Maternité, Psychiatrie, SSR - 90 jours / an	3 premiers jours : 75€ puis 45€/jour
	Ambulatoire - 90 jours / an	15 €
Frais d'accompagnant (3)	Hébergement et restauration 90 jours / an	38,5 €
Autres frais (4) Fournitures médicales, Coiffeur, Pédicure, Manucure, Télévision	Forfait global annuel	60 €

(1) ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX : EHPAD - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - maison de retraite médicalisée dont le but est d'accueillir et d'assister les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie; MAS - Maison d'Accueil Spécialisée - établissement médico-social accueillant des personnes adultes souffrant d'un handicap mental ou physique et en état de dépendance.

(2) CHAMBRE PARTICULIERE : - pour les établissements conventionnés par la Mutualité Fonction Publique (RFH): le remboursement de la chambre particulière est majoré et le reste à charge est nul ou maîtrisé, - remboursement majoré en court séjour les 3 premiers jours d'hospitalisation.

(3) FRAIS D'ACCOMPAGNANT : enfant de moins de 16 ans, adultes de plus de 70 ans ou personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif.

(4) AUTRES FRAIS : dépense réalisée durant l'hospitalisation au sein de l'établissement sur présentation d'une facture détaillée.



**INCLUS
DANS VOTRE
OFFRE !**

LA CONSULTATION MÉDICALE À DISTANCE AVEC MÉDECINDIRECT



Je suis en vacances à l'étranger et en pleine période d'allergie j'ai besoin de mon traitement habituel.

En cas de nécessité, un médecin de MédecinDirect peut vous rédiger une ordonnance en utilisant la Dénomination Commune Internationale (DCI) qui permet à tous les pharmaciens du monde de vous délivrer les médicaments qui contiennent le bon principe actif.

J'ai un grain de beauté qui me paraît suspect et je dois attendre 3 mois pour voir un dermatologue.

En envoyant une photo à l'un des médecins spécialistes de MédecinDirect, vous pourrez échanger avec lui sur la nécessité de consulter ou non.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1

Après avoir activé votre compte, faites votre demande de consultation médicale sur **medecindirect.fr**

2

Choisissez comment dialoguer avec le médecin par message, téléphone ou vidéo.

3

Un médecin vous répond dans un délai de quelques minutes à 24h.